



# Recommandations de vaccination – SVK-ASMPA 2017

Version janvier 2017

## PRINCIPES

1. Avant toute vaccination, on procède à un contrôle de santé annuel par le vétérinaire.
2. La prévention par vaccination reste la mesure la plus efficace pour freiner la propagation des maladies infectieuses pour autant qu'une primovaccination complète ainsi que les rappels soient effectués correctement.
3. Le but est d'avoir une population d'animaux vaccinés la plus importante possible.
4. Les antigènes de vaccination ainsi que les intervalles nécessaires entre les rappels doivent être examinés cas par cas afin d'avoir une meilleure protection possible.
5. Dans certaines situations, il est possible de tester la réponse immunitaire avant et après la vaccination au moyen de tests sérologiques. Mais ces tests n'étant pas suffisamment standardisés, le résultat du titrage ne peut être considéré qu'avec réserve. En outre, le titre des anticorps ne correspond à une immunité protectrice que pour certains composants vaccinaux (parvovirus, adenovirus, virus de la maladie de Carré).
6. Ces recommandations de vaccination sont volontairement formulées avec circonspection. Elles sont constamment retouchées et adaptées aux dernières connaissances.
7. En principe, les informations livrées par le fournisseur de vaccins sont à respecter.
8. Les informations au sujet des vaccins combinés autorisés en Suisse sont accessibles à l'adresse:  
<http://www.ivi.admin.ch/ivi/de/home/impfungen/impfstoffe.html>
9. La Vaccinovigilance est un système qui recueille les remarques rétrospectives concernant les effets indésirables des produits immunologiques:  
[www.ivi.admin.ch/ivi/de/home/impfungen/vaccinovigilance.html](http://www.ivi.admin.ch/ivi/de/home/impfungen/vaccinovigilance.html).



## PROTOCOLE DE VACCINATION POUR CHIENS

Les vaccins à composants fondamentaux (Core) sont conseillés pour tous les chiens, indépendamment de la détention ou le risque d'exposition :

- virus de la maladie de Carré (CDV)
- Adenovirus-2 canin (CAV-2, agent infectieux de l'hépatite contagieuse canine, H.c.c.)
- Parvovirus canin (CPV)

Composants non fondamentaux mais toutefois conseillés à tous les chiens en Suisse:

- *Leptospira spp.* (Leptospirose): presque tous les chiens y sont exposés.
- Virus parainfluenza canin (CPiV): presque tous les chiens y sont exposés (groupes de jeux pour chiots, etc). CPiV est toujours compris dans les vaccins multivalents.

Chez les chiennes d'élevages, un rappel vaccinateur est conseillé avant l'accouplement.

## PRIMOVACCINATION

8 – 9 semaines	12 semaines	16 semaines <sup>1</sup>	6 – 12 mois <sup>2</sup>
Maladie de Carré	Maladie de Carré	Maladie de Carré	Maladie de Carré
H.c.c.	H.c.c.	H.c.c.	H.c.c.
Parvovirose <sup>3</sup>	Parvovirose <sup>3</sup>	Parvovirose <sup>3</sup>	Parvovirose <sup>3</sup>
Leptospirose <sup>4</sup>	Leptospirose <sup>4</sup>	Leptospirose <sup>4</sup>	Leptospirose <sup>4</sup>
Parainfluenza virus canin	Parainfluenza virus canin	Parainfluenza virus canin	Parainfluenza virus canin

1. A partir de l'âge de 12 semaines une deuxième vaccination à 3 – 4 semaines d'intervalle suffit. Jusqu'à 20% des chiots ne sont pas immunisés contre CPV et CDV par la première vaccination qui est pratiquée à l'âge de 8-9 semaines (influence plus ou moins importante des anticorps maternels); une 3ème vaccination est donc conseillée à l'âge de 16 semaines.
2. La primovaccination est terminée avec une vaccination entre 6-12 mois d'âge. Le but de cette vaccination est d'induire une immunité protectrice chez les individus dont la réponse immunitaire serait insuffisante.
3. Dans les groupes avec un problème de parvovirose, une première vaccination à partir de 6 semaines puis des rappels toutes les 2 semaines jusqu'à l'âge de 16 semaines avec un vaccin conforme et autorisé est conseillé.
4. En Suisse, deux vaccins contre la leptospirose sont autorisés: un bivalent et un quadrivalent. Ils se basent sur les sérovars des sérogroupes Icterohaemorrhagiae, Canicola, Australis et Grippotyphosa. Le but du vaccin quadrivalent est de couvrir au mieux les sérovars de leptospires présents en Suisse.



## VACCINATION ANTIRABIQUE

sera faite séparément, le vaccin étant soumis à une réglementation juridique

- La vaccination n'est plus obligatoire en Suisse mais néanmoins recommandée pour tous les chiens.
- Le premier vaccin sera effectué à 12 semaines d'âge ou plus tard, selon les recommandations du fournisseur.
- Si le titrage d'anticorps devait être particulièrement élevé (lors d'analyse nécessaire de titrage), une deuxième vaccination s'avère utile dans un intervalle de 7 – 10 jours. Tous les vaccins autorisés ont prouvé leur protection lors d'infection en laboratoire, indépendamment de leur titrage sérique.
- Certaines conditions sont à observer pour les passages de frontières (voir le site de BLV:  
[www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html](http://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html))
- Un intervalle de 2 semaines avant ou après une autre vaccination est à respecter, à l'exception de combinaisons autorisées.

## INJECTIONS DE RAPPEL

<i>annuel</i>	<i>tous les 3 ans</i>
	<i>Maladie de Carré</i>
	<i>H.c.c.</i>
	<i>Parvovirose</i>
<i>Leptospirose<sup>1</sup></i>	
<i>Parinfluenza virus canin</i>	
	<i>Rage<sup>2</sup></i>

1. conseillé en début d'année
2. selon la législation des pays destinataires

Les vaccinations non fondamentales (non-core) seront administrées au besoin séparément:

- *Babesia canis*
- *Bordetella bronchiseptica*
- *Borrelia burgdorferi*
- *Herpesvirus canin*
- *Leishmania infantum*
- *Microsporium spp.*
- *Trichophyton spp.*



## PROTOCOLE DE VACCINATION POUR LE CHAT

Les vaccins à composants non fondamentaux (non-core) sont conseillés pour tous les chats, indépendamment de leur mode de vie et le risque d'exposition:

- Herpesvirus félin (FHV)
- Calicivirus félin (FCV)
- Parvovirus félin (Panleucopénie) (FPV)

Un vaccin inactif est conseillé chez les chattes gestantes, les chats immunosupprimés, FeIV ou FIV. Un rappel vaccinal est conseillé chez les chattes d'élevage, avant l'accouplement.

## PRIMO-VACCINATION

8 – 9 semaines	12 semaines	16 semaines <sup>1</sup>	6 – 12 mois <sup>2</sup>
<i>Panleucopénie (FPV)<sup>3</sup></i>	<i>Panleucopénie (FPV)<sup>3</sup></i>	<i>Panleucopénie (FPV)<sup>3</sup></i>	<i>Panleucopénie (FPV)<sup>3</sup></i>
<i>Herpesvirus (FVH)</i>	<i>Herpesvirus (FVH)</i>	<i>Herpesvirus (FVH)</i>	<i>Herpesvirus (FVH)</i>
<i>Calicivirus (FCV)</i>	<i>Calicivirus (FCV)</i>	<i>Calicivirus (FCV)</i>	<i>Calicivirus (FCV)</i>

1. A partir de l'âge de 12 semaines une deuxième vaccination à 3 – 4 semaines d'intervalle suffit. Comme pour le chien, chez les chatons vaccinés très tôt et qui peuvent ainsi avoir un taux d'anticorps maternels encore haut, on conseillera un rappel supplémentaire à 16 semaines.
2. La primovaccination est terminée avec une vaccination entre 6 – 12 mois d'âge. Le but de cette vaccination est d'induire une immunité protectrice chez les individus dont la réponse immunitaire serait insuffisante.
3. Pour les groupes avec problème de panleucopénie, il est conseillé de vacciner les chatons à partir de 6 semaines avec un vaccin autorisé et procéder à des rappels toutes les 2 semaines jusqu'à 16 semaines.



## VACCINATION ANTIRABIQUE

(sera faite séparément, le vaccin étant soumis à une réglementation juridique)

- Le premier vaccin sera effectué à 12 semaines d'âge ou plus tard, selon les recommandations du fournisseur.
- Certaines conditions sont à observer pour les passages de frontières (voir le site de BLV: [www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html](http://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/reisen-mit-heimtieren.html))
- Un intervalle de 2 semaines avant ou après une autre vaccination est à respecter, à l'exception de combinaisons autorisées.

## INJECTIONS DE RAPPEL

<b>annuel</b>	<b>tous les 3 ans</b>
	<i>Panleucopénie (FPV)</i>
<i>Herpesvirus (FVH)<sup>1</sup></i>	<i>Herpesvirus (FVH)<sup>2</sup></i>
<i>Calicivirus (FVH)<sup>1</sup></i>	<i>Calicivirus (FVH)<sup>2</sup></i>
	<i>rage<sup>3</sup></i>

1. Lors de risque élevé d'infection (chats avec accès à l'extérieur, détention de groupe, pensions animales, etc)
2. Lors de risque moindre d'infection (chat seul en appartement)
3. selon la législation des pays destinataires

Composants non fondamentaux (non-core) administrés individuellement, au besoin:

- Chlamydia felis
- Virus de la leukose féline (FeLV)
- Coronavirus félin
- Microsporium spp.
- Trichophyton spp.

Remarques au sujet du vaccin FeLV:

- Conseillé lors de situations telles que:
  - Les chats avec accès à l'extérieur
  - Les chats en contact avec des individus dont le status FeLV est inconnu
  - Détention en pension animale, refuge, etc.
  - Tous les chatons, dont on ignore le mode de vie futur.
- Primovaccination: 8 semaines, 12 semaines, 6 – 12 mois.
- Vaccin de rappel: d'abord annuel; ensuite, lors de risque d'infection relativement bas et chez les chats dès l'âge de 4 ans, l'intervalle de vaccination peut s'allonger de 2 – 3 ans.

## REMARQUE AU SUJET DU SITE D'INJECTION

En raison du risque de sarcome associé aux injections (Feline Injection-site Sarcoma, FISS), les injections chez le chat ne devraient PAS être effectuées à la nuque mais distalement aux membres postérieurs ou sur le côté de l'abdomen (suffisamment éloigné des côtes et des membres postérieurs).



Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin  
Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux  
Associazione Svizzera per la Medicina dei Piccoli Animali  
Swiss Association for Small Animal Medicine

## MENTIONS LÉGALES

La commission actuelle pour les recommandations vaccinales est composée depuis janvier 2017 comme suit:

PD Dr. med. vet. Barbara Willi;  
Cheffe de clinique en infectiologie clinique;  
faculté Vetsuisse Zürich, Ph.D., dipl. ACVIM,  
dipl. ECVIM-CA

Prof. Dr. med. vet. Regina Hofmann-Lehmann,  
présidente de l'association suisse de  
laboratoire clinique vétérinaire, directrice du  
laboratoire de médecine vétérinaire et du  
centre d'études cliniques, faculté Vetsuisse  
Zürich

Dr. med. vet. Flurin Tschuor,  
comité ASMPA, responsable du programme  
scientifique ; dipl. ACVIM, dipl. ECVIM-CA

Dr. med. vet. Käthi Brunner,  
vétérinaire pratiquant, ancienne présidente de  
l'ASMPA

Consultants:

Dr. med. vet. Hanspeter Ottiger  
contrôle des vaccins, Institut de virologie et  
Immunologie IVI, Mittelhäusern, Ph.D., EMBA-  
PM

Dr. med. vet. Nathalie Albrecht,  
contrôle des vaccins, Institut de virologie et  
Immunologie IVI, Mittelhäusern

Cette version remplace les précédentes:

11/2014	Novembre 2014
08/2013	Août 2013
11/2008	Novembre 2008
01/2006	Janvier 2006